
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ALES-EN-CEVENNES

- 75 000 HAB.-

Département : Gard

MAX ROUSTAN (UMP)

Réalisation d'un Agenda 21 local en partenariat avec le Parc national des Cévennes

En 2004, la Communauté d'agglomération du Grand Alès s'est engagée dans l'élaboration d'un Agenda 21 local en collaboration avec le Parc National des Cévennes. Après la signature de la convention partenariale, 15 mois d'études et de concertation ont abouti à la publication d'un programme d'actions en 2007. L'Agenda 21 du Grand Alès est établi pour une période de 5 ans.

Organisation et conduite de la politique territoriale de développement durable

L'Agenda 21 du Grand Alès repose sur une organisation à la fois transversale et participative avec :

- un Comité de pilotage, conduit par le Président du Grand Alès et composé de 15 personnes : élus de l'agglomération, représentants du Parc National des Cévennes (PNC), DIREN, région, département, sous-préfecture et experts¹ ;
- un Comité technique, piloté par la Mission développement durable et composé de 22 personnes : direction générale des services, PNC, CNFTP, DIREN, techniciens du Grand Alès, élus des communes de l'agglomération et experts. Il a pour rôle de suivre les grandes étapes de l'Agenda 21 et d'émettre un avis sur les travaux rendus ;
- le Conseil Local de Développement Durable (CLDD), composé des représentants des principales associations et instances socio-économiques du territoire. Il donne un avis sur l'Agenda 21, suit les actions et les projets de l'agglomération, contribue à éclairer la décision politique par l'analyse, la concertation et le débat ;
- deux ateliers de travail : le REEL 21 (composé de 33 élus des communes du Grand Alès et du PNC), en charge de mobiliser l'ensemble des élus locaux sur le développement durable, et le GAÏA 21 (composé de 30 agents volontaires des communes du Grand Alès et du PNC) en charge d'enrichir la culture du développement durable dans les services. Ces ateliers ont également participé à l'élaboration du diagnostic ;
- des réunions de coordination entre les cadres de la communauté d'agglomération et la direction générale des services, pour faire le point sur les travaux transversaux en cours. Ces réunions se déroulent tous les mois.

Sur le plan technique, la Direction développement durable² de l'agglomération coordonne le projet et constitue l'interlocuteur privilégié des différentes parties prenantes mobilisées par l'Agenda 21. Elle est rattachée à la direction générale des services.

La démarche repose sur une large mobilisation des acteurs, du diagnostic à l'élaboration du plan d'actions avec :

- 14 entretiens menés auprès d'un échantillon d'acteurs (élus, partenaires, agents) pour recueillir une première approche du territoire dans le cadre du diagnostic³ ;
- 9 réunions de travail des deux ateliers rassemblant chaque fois plus de 70 personnes, pour élaborer le diagnostic et co-produire les propositions de l'Agenda 21 ;
- un Forum 21 réunissant plus de 800 acteurs⁴ (élus, agents, partenaires institutionnels, socio-professionnels et associatifs) pour formuler un premier diagnostic à partir des travaux réalisés par les ateliers ;

¹ Les bureaux d'études LDA et CED Entreprises participent aux deux instances : comité de pilotage et comité technique.

² La Direction développement durable a spécifiquement été créée pour l'élaboration de l'Agenda 21. Elle résulte de la fédération des services de la ville, de l'agglomération, du CCAS et du Pays de Cévennes, permettant ainsi le décloisonnement des activités et des services. Cette restructuration a facilité les modifications de fonctionnement et de processus de décisions, et est venue accompagner la réflexion sur la mise en œuvre de l'Agenda 21.

³ En complément des entretiens, un travail préalable d'analyse documentaire a été réalisé.

Pour faciliter l'adhésion des agents et des élus au projet, 2 journées de sensibilisation et de formation au développement durable ont été organisées en partenariat avec le PNC et le CNFPT (1 650 agents sensibilisés et 85 agents de la communauté d'agglomération formés).

La population a également été sensibilisée aux enjeux du développement durable à travers :

- la diffusion d'un guide des gestes éco-citoyens et de la brochure « Agenda 21 en questions » ;
- le guide 2008 des aides pour les énergies renouvelables et les économies d'énergie ;
- le guide de sensibilisation au tri des piles, téléphones portables et cartouches d'encre ;
- des animations durant la Semaine du développement durable : 23 000 personnes sensibilisées en 5 ans ;
- l'opération de remplacement des sacs plastiques chez les commerçants du centre ville d'Alès.

Vision stratégique et plan d'actions

L'Agenda 21 de la communauté d'agglomération du Grand Alès repose sur 3 axes stratégiques, déclinés en 21 engagements et 66 actions :

- apprendre à travailler ensemble et susciter l'envie d'être partie prenante du développement durable (5 engagements, 15 actions) ;
- engager un développement respectueux de la qualité, de l'environnement et de l'accueil, ouvert aux autres territoires (12 engagements, 38 actions) ;
- mettre l'homme au cœur du développement et favoriser son épanouissement, offrir à tous de bonnes conditions de vie (4 engagements, 13 actions).

Pour mesurer et assurer le suivi de l'Agenda 21, un dispositif d'évaluation a été mis en place à travers :

- le comité de suivi de l'Agenda 21, en charge de suivre l'état d'avancement des actions et d'évaluer leur cohérence par rapport aux principes du développement durable, sur la base d'indicateurs et de 4 réunions annuelles ;
- un outil de visualisation présenté sous la forme d'une toile d'araignée et utilisé comme un tableau de bord. Il permet la prise en compte des problématiques de développement durable en amont, pendant et en aval de chaque projet, et de voir la progression réalisée.

Actions réalisées, exemplarité et innovations

Axes retenus	Actions engagées	Résultats obtenus
Eco-responsabilité de l'administration	Introduction de l'alimentation biologique dans les cantines scolaires	- 1 repas bio par semaine (900 repas) dans les cantines scolaires primaires et maternelles, soit 20% des repas
	Distribution de sacs en tissu réutilisables	- Suppression des sacs plastiques à la médiathèque
	Création d'un espace « développement durable » au sein de la médiathèque	- Plus de 400 ouvrages disponibles dans un espace spécifique
	Economies d'énergie : convention de partenariat avec EDF et GDF :	- Suivi des consommations en ligne pour assurer une meilleure prise en charge des surconsommations - Obtention de certificats d'économie d'énergie - Installation de permettant 20% d'économie de gaz - Etude pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics - 20% d'économie d'énergie sur l'éclairage public grâce à l'utilisation d'un variateur d'intensité

⁴ Parmi les 800 acteurs étaient présents : 14 acteurs de l'industrie, agriculture, tourisme et patrimoine, 12 acteurs de l'éducation, environnement et recherche, et 10 acteurs du monde social, associatif et culturel.

	Recyclage des piles, téléphones portables et cartouches d'encre <i>Création d'un point éco-citoyen dans chaque mairie et bâtiment public</i>	- 1 tonne de déchets particulièrement polluants traités en 4 mois
	Récupération du papier et des cartouches d'encre par les agents	- 78 tonnes de papier récupérées dans l'administration en 2007 - 600 kg de cartouches d'encre
	Développement du photovoltaïque en cœur de ville	- Réalisation d'un office du tourisme avec des panneaux photovoltaïques
Lutte contre le changement climatique	Création d'un bâtiment hôpital HQE	- Définition d'un référentiel HQE pour les établissements de santé (expérience pilote au niveau national)
	Mise en place d'une filière bois-énergie	- Création de plateformes de stockage et achat d'une déchiqueteuse - Introduction de chaudière à bois dans les projets de construction de l'agglomération (hôpital, lycée)
	Intégration de la qualité environnementale dans les aménagements	- Goudronnage de la voirie d'Alès avec un revêtement au liant végétal capteur de rejets benzène/carbone
	Limitation des voitures polluantes en ville	- Etude pour l'introduction du disque vert pour le stationnement gratuit des véhicules peu polluants
Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	Réalisation d'un inventaire de la biodiversité de l'agglomération en partenariat avec le Parc national des Cévennes	- 1 atlas grand public et d'un document technique pour les porteurs de projet
Soutien à l'économie sociale et environnementale	Structuration d'une filière bio locale en capacité de répondre à la restauration collective	Réalisation d'une étude pour évaluer la demande locale en repas bio
	Développement d'une filière courte de biocarburant dans le cadre du Pays Cévennes	Dérogation ministérielle obtenue en 2006 pour l'utilisation de biocarburant dans les véhicules administratifs
	Introduction de clauses d'insertion dans les contrats de chantiers publics	Embauches par les entreprises de chantiers publics de jeunes en insertion
Tourisme durable	Mise en place d'une filière d'éco-tourisme dans le cadre du Pays Cévennes	Développement d'un réseau Internet reliant l'ensemble des prestataires

Commentaires :

Contact : Ghislain BAVRE (directeur développement durable)
04.66.56.10.64. – bavre.ghislain@ville-ales.fr